
La Réforme de l'enseignement.

Numéro d'inventaire : 1979.24558

Auteur(s) : Emile Borel

Type de document : article

Date de création : 1948 (vers)

Description : Feuille provenant d'une revue.

Mesures : hauteur : 310 mm ; largeur : 238 mm

Notes : Article de provenance incertaine (revue Présence de France?), datant de 1948, dans lequel l'auteur expose l'idée d'une nécessaire réforme de l'enseignement.

Mots-clés : Conception et politiques éducatives

Filière : aucune

Niveau : aucun

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 2

Commentaire pagination : Feuille paginée 15 et 16.

Mention d'illustration

ill.

UN GRAND PROBLÈME

LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT

par *Emile BOREL*
de l'Institut.

ON disait volontiers, au XIX^e siècle, que l'enseignement français était le premier du monde, et cette prétention n'était pas déraisonnable en raison de la valeur exceptionnelle de notre enseignement secondaire. Son seul point faible était l'enseignement des langues vivantes, mais la prééminence presque universelle de la langue française semblait nous permettre d'ignorer les langues étrangères. La culture gréco-latine formait une élite bourgeoise, qui était l'armature solide de la nation et qui maintenait très haut notre prestige intellectuel.

Le premier avertissement nous fut donné par la guerre de 1870, au cours de laquelle le corps des sous-officiers allemands marqua une nette supériorité. On répéta alors que le « maître d'école » prussien avait gagné la guerre et l'on pensa à organiser notre enseignement primaire. Grâce à Jules Ferry, grâce à la magnifique œuvre scolaire de la Troisième République nous avons rapidement rattrapé notre retard et nous n'avons pas à rougir du nombre de nos illettrés.

Cependant, nos vieilles Facultés de droit, de médecine, des sciences, des lettres, nos grandes écoles, qui attiraient une grande partie des meilleurs élèves des lycées, continuaient à se considérer comme un simple prolongement de l'enseignement secondaire. Le jeune homme qui avait subi avec succès soit l'examen du baccalauréat, soit le concours d'entrée à une école, pouvait être pleinement rassuré sur sa carrière ; sauf dans certains cas, vraiment très rares, de paresse ou de mauvaise volonté, il était certain de devenir avocat, médecin, professeur, ingénieur ; la portion la plus solide de son bagage intellectuel était celle qu'il avait acquise au lycée en préparant le baccalauréat ou le concours des écoles.

Vers la fin du XIX^e siècle, Louis Liard réforma nos Universités et favorisa le développement des Instituts techniques qui leur sont annexés ; grâce à lui et à ses émules, notre enseignement supérieur et notre enseignement technique sont devenus dignes de notre enseignement secondaire et de notre enseignement primaire. Le développement de notre empire colonial, au sujet duquel il faut encore nommer Jules Ferry, a entraîné la création d'enseignements nouveaux et d'établissements scientifiques, tels que les instituts Pasteur d'outre-mer.

Nous occupions ainsi, au début du XX^e siècle, une place très honorable parmi les nations cultivées et, si nous n'étions pas les premiers dans tous les domaines de la connaissance, nous l'étions parfois et n'étions disqualifiés nulle part.

Mais les transformations du monde sont de plus en plus rapides et la lutte pour la vie de plus en plus âpre. Les difficultés économiques et financières que nous

avons connues entre les deux guerres et qui se sont singulièrement aggravées nous ont empêchés de faire l'effort nécessaire pour que nos enseignements à tous les degrés se développent autant qu'il l'aurait fallu. C'est à grand-peine que, malgré ses efforts héroïques, Jean Perrin avait obtenu pour la recherche scientifique des crédits beaucoup plus modestes. Le temps n'est plus où quelques centaines d'ingénieurs d'élite suffisaient à un pays ; il en faut des dizaines de milliers, sans parler des chercheurs de laboratoires, dont le rôle est primordial, et il faut bien davantage encore de contre-maîtres et d'ouvriers qualifiés.

Notre budget de l'Éducation nationale est misérable, lorsqu'on le compare à celui des autres nations civilisées ; malgré les difficultés que nous rencontrons pour faire vivre et reconstruire le pays, nous n'avons



Emile BOREL

Janvier 1948
Professeur de
France

pas le droit de renoncer à préparer l'avenir. La situation que la France aura dans vingt ans dépend avant tout de l'effort que nous ferons dès demain pour tous les enseignements.

Il faut donc souhaiter que, en dépit des graves préoccupations de l'heure, le gouvernement ou le parlement se saisissent bientôt du rapport de la commission de réforme de l'enseignement.

Ce rapport, récemment publié, contient d'excellentes suggestions et fournit un solide point de départ pour la mise au point des réformes nécessaires ; ce n'est point le lieu de l'analyser et de le discuter, ce qui serait fort long ; je voudrais me borner à un seul point sur lequel il me paraît indispensable d'éviter une lourde erreur.

Cette erreur, c'est une trop grande rigidité dans la fixation des âges des élèves qui suivent les divers cycles d'enseignement. Cette rigidité méconnaît la diversité des esprits et peut ainsi entraîner de très graves inconvénients.

C'est un fait d'expérience, incontestablement prouvé par les résultats des divers examens et concours depuis plus d'un siècle, que tous les enfants et jeunes gens n'ont pas la même rapidité d'esprit.

Qu'il s'agisse de l'âge des bacheliers, de celui des élèves entrant aux grandes écoles, des docteurs en droit ou en médecine, on constate, si l'on fait abstraction des cas extrêmes et exceptionnels, des différences d'âge qui atteignent environ deux ou trois ans avant la vingtième année et trois ou quatre ans après la vingtième année. On doit négliger les cas extrêmes et exceptionnels pour lesquels les différences d'âge sont encore plus grandes, car ils ne concernent qu'un très petit nombre d'individus et l'on ne peut baser une organisation sur des exceptions ; mais, pour de nombreuses catégories d'examen et concours, il y a parmi les reçus au moins 10 % dont l'âge est inférieur de deux ans à l'âge moyen et 10 % dont l'âge est supérieur de deux ans à l'âge moyen, ce qui fait une différence totale de quatre ans (1).

Je n'ai pas à discuter si les esprits rapides et précoces sont réellement supérieurs aux esprits tardifs et lents ; en fait, on a compté parmi les uns et les autres des hommes qui se sont distingués d'une manière brillante dans la suite de leur carrière. Je me contente de constater un fait : les uns, grâce à certaines qualités et à certains défauts, peuvent arriver trois ou quatre ans plus tôt que les autres à terminer leurs études et à exercer une profession. Si on les en empêche par une

(1) Pour parler avec précision, il faudrait convenir que si les plus nombreux parmi les reçus en 1947 à tel examen sont nés en 1923, on considère comme ayant deux ans de plus ceux qui sont nés en 1921 et comme ayant deux ans de moins ceux qui sont nés en 1925.

trop grande rigidité dans les âges imposés par les programmes, on ne leur fait pas seulement un tort personnel, mais on lèse la société. Celle-ci est privée pendant trois ou quatre ans des services d'un médecin, d'un professeur, d'un fonctionnaire, d'un officier et elle supporte, pendant ces trois ou quatre ans, une grande part des frais de leurs études, qui auraient pu être terminées plus tôt.

Il y aurait au moins autant d'inconvénients et peut-être plus d'injustice à obliger les esprits les plus lents, qui peuvent avoir d'excellentes qualités, à subir trop tôt des épreuves dans lesquelles ils ne pourraient donner toute la mesure de leurs mérites et où ils risqueraient d'être éliminés pour leur plus grand dommage et pour le dommage de la société.

Si l'on divise la durée totale de l'enseignement en périodes de quatre à cinq ans, il semble que, suivant les esprits, la durée de chaque période devrait varier d'un an, c'est-à-dire que les uns devraient pouvoir, en quatre ans, arriver aux mêmes résultats que les autres en cinq ans. Celui qui serait constamment parmi les plus rapides arriverait ainsi, de six à vingt-deux ans, au même point que tel autre de six à vingt-six ans. Bien entendu, ces chiffres sont trop rigoureux, car toutes les périodes n'auront pas la même durée, mais ils indiquent le sens dans lequel on doit chercher la solution de la difficulté que j'ai signalée.

Serait-il possible, pour résoudre cette difficulté, de substituer au système des examens et des concours institués à la fin d'une période d'études, des examens placés au début de cette période et dans lesquels on tiendrait compte à la fois des connaissances acquises et des tests, dont font usage les psychotechniciens ? Je me contente de poser la question.

Ce qui est indispensable, si l'on ne veut pas risquer de décourager, pour des raisons diverses, à la fois ceux dont l'esprit est le plus rapide et ceux dont l'esprit est le plus lent, c'est de donner aux uns et aux autres le moyen d'enfreindre, dans un sens ou dans l'autre, les règles trop rigides qui fixent les âges correspondant à chacun des cycles d'études. On objectera peut-être que cela n'est pas très aisé et qu'on dérangerait ainsi la belle ordonnance d'une construction parfaitement symétrique. Je répondrai que c'est nécessaire et que ce n'est pas impossible ; il suffit donc de le vouloir vraiment. Et on le voudra, si l'on est convaincu que c'est une mesure à la fois équitable et productive de sérieux avantages pour la société comme pour les individus.



Jules FERRY (B. N. E.).

EMILE BOREL.
de l'Académie des Sciences,
Directeur honoraire de
l'École Normale Supérieure.

